

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_094**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise GUY CHATEL en date du 19 mai 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de terrassement pour pose de poteau bois d'éclairage,
Avenue de la Colombière - RD4.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation sur la RD4 sera en demi-chaussée avec un alternat par feux du **Jeudi 5 Juin 2025 au Mardi 24 Juin 2025**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

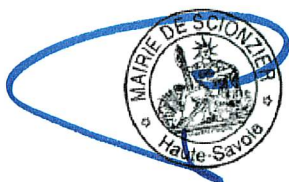
ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, Pôle Routes de l'Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,

A Scionzier, le 19/05/2025



Le Maire,
Sandro PÉPIN

